



DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ NIVEAU II

LA FORMATION

Durée & contenu de la formation

3 années réparties entre théorie et pratique.

➤ **Formation théorique :**

DF1 – 500H : La relation éducative spécialisée.

DF2 – 400H : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé.

DF3 – 300H : Travail en équipe pluri-professionnelle et communication professionnelle.

DF4 – 250H : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

➤ **Formation pratique :**

60 semaines de stage réparties sur les 3 années de formation.

Statut durant la formation

- En formation initiale
- En cours d'emploi
- En apprentissage

Coût annuel de la formation

Aides possibles : bourse du Conseil Régional, Pôle Emploi, employeur, OPCA, ...

S'adresser au secrétariat de la formation pour plus d'informations.

Conditions d'accès à la formation & sélection

Les dispositifs de sélection étant en cours de réforme, nous ne sommes pas en mesure de vous faire part des modalités de sélection.

Nous les mettrons en ligne dès que nous aurons l'information : www.itsra.net

LE MÉTIER

L'éducateur(trice) spécialisé(e) exerce son métier dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, d'aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

Compétences requises

Il faut avoir des capacités d'écoute et d'adaptation, par rapport au public tout en restant dans un cadre légal, être capable de réaliser un accompagnement dans le cadre d'un projet personnel.

Domaines & lieux d'exercice

Il/elle peut travailler dans les domaines de l'insertion et de l'exclusion, du handicap et de la protection de l'enfance.

Il/elle peut exercer dans les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, les instituts médico-éducatifs, les foyers d'hébergement, les centres d'accueil et demandeurs d'asile, les hôpitaux, ...

L'ITSRA C'EST AUSSI...



Erasmus+

OÙ NOUS TROUVER ?



62 avenue Marx-Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND



Ne pas jeter sur la voie publique.

CONTACT



04 63 05 03 80



sylvie.begon@itsra.net



www.itsra.net